



**DECISION DU MAIRE N° 44/2024
DU 4 NOVEMBRE 2024**

**CONTRAT PARAPHEUR ELECTRONIQUE
DEMATERIALISATION DES ACTES COMPTABLES**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le bon de commande valant contrat pour la dématérialisation des actes comptables de la commune de Vert le Grand avec la société DEMATIS ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le bon de commande valant contrat avec la société DEMATIS pour un montant de 790.00 € HT soit 948.00 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 4 novembre 2024

Le Maire,



Thierry MARAIS

